

Q : J'ai récemment obtenu mon diplôme et je suis membre nouvellement inscrite à l'Ordre. Quelles sont les attentes de l'Ordre à mon égard? Avez-vous des conseils pour les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI) qui entament leur carrière professionnelle?

A : Les EPEI travaillent dans différents milieux et apportent à la profession une diversité d'expériences et d'expertises. Cependant, tous les nouveaux diplômés et membres de l'Ordre se doivent de connaître, de comprendre et de respecter les lois, les politiques et les procédures qui se rapportent à l'exercice de leur profession (Norme IV : A. 2). Cela comprend notamment la *Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance*, les politiques et les procédures en milieu de travail ainsi que le *Code de déontologie et normes d'exercice* de l'Ordre.

Une nouvelle EPEI peut apprendre davantage sur ses responsabilités professionnelles en suivant en ligne le module Attentes de la profession. Le module passe en revue les lois, les règlements et les règlements administratifs qui régissent les EPEI.

Elle peut aussi consulter d'autres sources utiles d'information, en particulier, le site Web de l'Ordre, les communications portant sur l'exercice professionnel, comme par ex. les nouvelles du secteur et les mises à jour, la publication *Connexions*, les études de cas, les outils du Programme d'apprentissage professionnel continu, des vidéos sur YouTube, et les liens de renvoi à d'autres publications et sites Web. Les nouveaux diplômés peuvent aussi définir leur parcours professionnel en consultant des associations et organisations professionnelles qui soutiennent les intérêts des EPEI et la profession.

Comme les EPEI travaillent souvent en équipe, les nouveaux membres ont beaucoup à gagner de leur contact avec leurs collègues qui ont de l'expérience. Et les EPEI chevronnés sont bien placés pour soutenir, aider et guider les nouveaux diplômés. L'Ordre encourage la collaboration et l'apprentissage réciproque entre les membres. La norme IV : C. 2 prévoit que les EPE « apportent leur soutien aux collègues qui ont de l'expérience, à ceux qui sont nouvellement entrés dans la profession et aux étudiants qui aspirent à la profession. » Chose importante, le nouveau membre doit savoir que chaque EPE, quelle que soit son expérience, a beaucoup à apprendre, mais aussi beaucoup à partager avec sa communauté professionnelle.

Pour partir gagnant dans une carrière d'EPEI, il faut se rappeler de quelques éléments essentiels : travailler en collaboration avec d'autres EPEI et professionnels du secteur; viser l'excellence dans son travail; avoir accès à la recherche probante de l'heure; observer les lois, les politiques et les procédures applicables; et respecter le *Code de déontologie et normes d'exercice*. ©

Questions d'exercice Professionnel



Cette rubrique présente des questions concernant l'Ordre et la profession d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance. Mélanie Dixon EPEI, directrice du Service de l'exercice professionnel, s'occupe des problèmes auxquels les EPEI font face et met en application le Code de déontologie et normes d'exercice dans diverses situations.

Avez-vous une question au sujet de l'exercice professionnel? Envoyez un courriel à exercice@ordre-epe.ca pour obtenir plus de renseignements



Vous pouvez trouver les colonnes précédentes de Questions d'exercice professionnelles dans la section exercice professionnelle du site Web de l'Ordre, ordre-epe.ca.

Dans la pratique

Vous les EPEI qui avez de l'expérience, voyez comment vous pourriez soutenir les nouveaux EPEI dans leur profession. Comment pourriez-vous partager avec eux vos compétences, vos connaissances et votre expérience? Quels conseils, quels avis pouvez-vous leur donner? Enfin, comment pouvez-vous accroître vos propres connaissances dans vos interactions avec les nouveaux diplômés?